

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2020 à 18H**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président**Date de la convocation :** 10 septembre 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 17 septembre 2020 à 18h, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Jean-Michel PRIVAT, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Michel COUPERIER à Patrick SAUZEDDE
Bernard VIGNAUD à Pépita RODRIGUEZ
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

Conseillers absents excusés : Jean-Éric GARRET, Georges LOPEZ**Conseiller suppléant ayant voix délibérante :** Thierry LAMBINET**Secrétaire de séance :** Pierre CONTIE

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

52

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

4

Total votants :

57

**CORRECTION ERREUR MATERIELLE AFFECTATION DES RÉSULTATS
BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Vu la délibération 20200220-28 du 20/02/2020 d'affectation des résultats de 2019 du budget annexe SPANC,

Considérant qu'il convient de rectifier le résultat de fonctionnement du fait d'une erreur matérielle.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la rectification du résultat de fonctionnement qui est de 137 461,84 € (au lieu de 137 641,84 €) :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	137 461,84
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (219 882,06 – 41 912,77)	177 969,29
Déficit de fonctionnement reporté (B=FR 002)	-40 507,45
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-1 623,62
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes – Dépenses (328,53 – 5 746,73)	-5 418,20
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	3 794,58
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes – Dépenses	0
Besoin de financement et/ou excédent de la section d'investissement (F+G)	-1 623,62

Compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement qui clôture sur un déficit cumulé (dont solde des reports) à – 1 623,62, l'affectation des résultats de la section de fonctionnement n'est pas modifiée :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	1 623,62
Affectation supplémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	135 838,22
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

TOTAL VOTANTS : 57	Conseillers présents : 53	Représentés : 4	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 57	Pour : 57	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

